

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2017 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Georges MOURY.

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés.

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Messieurs Francy LEMMENS et Michel MIKOLAJCZAK comme scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les exemplaires de journaux dans lesquels les convocations ont été publiées et fait procéder à la signature de la liste des présences.

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 2017703611 du 03/05/2017 – suite à un problème technique au niveau du Moniteur Belge) et dans l'Echo (Echo du 28 avril 2017).

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

--- o ---

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016
5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
6. SUITE A LA DEMISSION DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE S2M PRODUCTIONS, PROPOSITION DE NOMMER UN NOUVEL ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
7. REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT DE L'ADMINISTRATEUR MOURY FINANCE
8. RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE



1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Président fait rapport verbal sur l'activité de la société.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Consiges SA représenté par Monsieur Michel Mikolajczak, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2016.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016 (joints au présent procès-verbal) et dispense Monsieur Christophe Colson représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2016 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des Sociétés.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels sociaux à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 12.000.640,98 € :

- 9.939.485,78 € de report à nouveau
- 2.061.155,20 € de rémunération du capital, correspondant à un dividende brut de 5,2000 € et à un dividende net de 3,6400 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 19 juin 2017.

S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DU MOULIN, 320
4020 LIEGE.

Ces décisions sont adoptées comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. SUITE A LA DEMISSION DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE S2M PRODUCTIONS, PROPOSITION DE NOMMER UN NOUVEL ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Décision : L'assemblée générale décide de nommer, pour un mandat de six ans, Madame Françoise Belfroid en tant qu'administrateur de la société et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

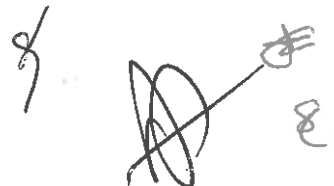
Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DU MOULIN, 320
4020 LIEGE.

7. REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT DE L'ADMINISTRATEUR MOURY FINANCE

Décision : L'assemblée générale ratifie le remplacement de Monsieur Georges Moury par Madame Nathalie Thunus en tant que représentant permanent de Moury Finance SA.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée générale renouvelle le mandat SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Mr Christophe COLSON comme commissaire de la société pour une durée de trois ans et de porter ses émoluments à 24.000 euros par an, hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.126 actions, représentant 60,57% du capital social.

Voix Pour : 240.126 voix (100%)

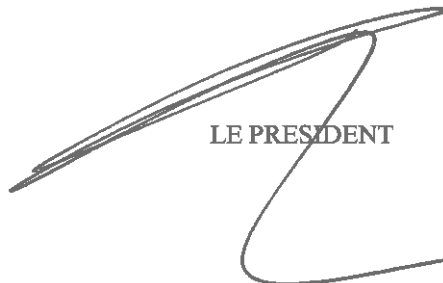
Voix Contre : 0 voix

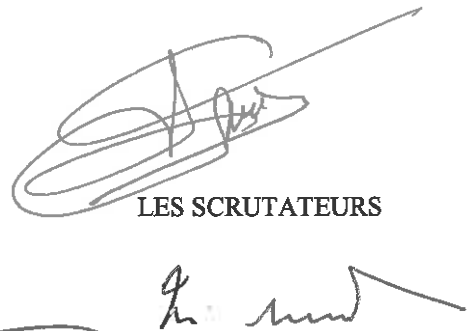
Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h 45

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

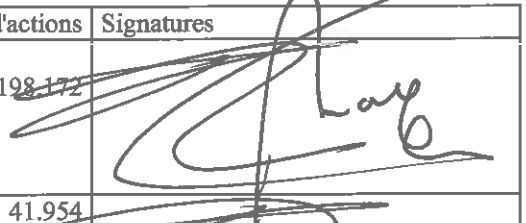


LE SECRETAIRE


LE PRESIDENT

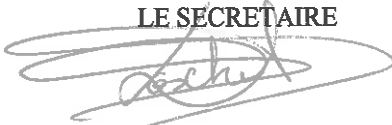

LES SCRUTATEURS

S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DU MOULIN, 320
4020 LIEGE.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2017
LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Noms et domicile	Nombre d'actions	Signatures
S.A. MOURY FINANCE Rue Goethe 24-28 LUXEMBOURG représentée par Georges MOURY et Gilles-Olivier MOURY	198.172	
Georges Moury Bois Manant 17 à 4052 Beaufays	41.954	
TOTAL	240.126	60,57%

LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS

